

**LE GRAND**  
Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

## **DELIBERATION DDB2025\_075**

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	40
Votants	46
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 novembre 2025

**LE 13 novembre 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE: SUBVENTION AU PROJET DE CRÉATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DE LA COMMUNE DE LACROPTÉ - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. COURNIL, M. LACOSTE, M. REYNET, M. TALLET, M. SERRE, M. MARTY, M. CHANSARD, Mme DOAT, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. CADET donne pouvoir à Mme GONTHIER

## POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE: SUBVENTION AU PROJET DE CRÉATION D'UN LOCAL COMMERCIAL DE LA COMMUNE DE LACROpte - POINT DELIBERANT

**Vu** le code général de collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** par une délibération du Grand Périgueux du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé de rajouter à l'intérêt communautaire en matière de développement économique, la création d'une politique locale du commerce qui se traduit par :

- «l'aide aux opérations communales ou publiques de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services en zones carencées» ;
- la mise en place ou la contribution aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

**Que** dans cette même délibération est adopté un règlement d'intervention permettant de fixer les critères en fonction desquels le Grand Périgueux participera, nécessairement en complément de l'Etat (DETR, FISAC, ...) et/ou du Conseil Régional aux opérations communales.

### Pour rappel : Le règlement

1/ Pour une opération communale le taux des financements publics (Europe, Etat, Région, Département et Grand Périgueux) ne doit pas dépasser 80 % du montant de l'opération.

2/ Le Grand Périgueux participera à la concrétisation d'opérations blanches ou déficitaires (afin d'amoindrir le déficit), mais pas excédentaires.

3/ La commune doit participer financièrement à l'opération, par l'apport du terrain d'assiette et éventuellement par un apport financier. Le montant de la participation financière de la commune, (hors apport de terrain) ne peut pas être inférieur à celui du Grand Périgueux.

4/ Une partie des financements proviendra des loyers versés par les commerçants hébergés, calculés sur 15 ans.

5/ Le montant de la participation financière du Grand Périgueux sera basé sur une assiette éligible liée au coût des travaux de construction du local commercial d'un montant de 250 k€ HT maximum. Le montant de l'aide n'excédera pas 20 % de l'assiette éligible, soit 50 000 € maximum par dossier.

### L'objectif de ce projet :

**Considérant que** la commune de Lacropte et ses environs est un territoire qui depuis quelques années voit sa population augmenter et une autre partie de ses habitants vieillir. La 1ère boulangerie se trouve à plus de 10 minutes en voiture.

**Qu'il apparaît nécessaire d'y implanter une boulangerie.**

**Que la commune a donc acheté un bâtiment en plein centre à pour établir un restaurant afin de l'y établir.**

**Que pour se faire, la commune de Lacropte a envisagé le plan de financement suivant :**

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de maîtrise d'œuvre	25 900,00	DETR (subvention validée)	87 952,00
Études et diagnostic	7 665,00	Conseil départemental (subvention validée)	48 962,00
Travaux	301 433,14	Conseil régional	50 000,00
Achat pétrin	10 900,00	Grand Périgueux-Fonds commerce	50 000,00
		Loyers sur 15 ans	50 400,00
		Autofinancement de la commune	58 584,14
TOTAL	<b>345 898,14</b>	TOTAL	<b>345 898,14</b>

**Considérant que** le Grand Périgueux complétera le plan de financement, dans le cadre de sa politique en faveur du commerce et de l'aide aux opérations communales ou publiques de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services en zones carencées.

**Qu'il est proposé que** le Grand Périgueux participe pour un montant de 50 000 € à l'opération communale de création d'une boulangerie sur la commune de Lacropte correspondant à 20% du montant des travaux sur une assiette éligible maximum de 250 000€, afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération.

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'attribuer un fond commerce de 50 000€ à la commune de Lacropte pour la réalisation d'un commerce à vocation de boulangerie;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 03/12/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2025	Périgueux, le 03/12/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

DDB2025\_075  
S<sup>2</sup>LOGO

ID : 024-200040392-20251113-DDB2025\_075-DE